

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE : PUBLICATION DES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

En application de l'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les dix plus hautes rémunérations du Conseil départemental du Val-de-Marne sont publiées ci-dessous :

Siren	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Somme des 10 plus hautes rémunérations en net à payer avant prélèvement à source	Nombre ¹ de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois ²
229400288	Conseil départemental du Val-de-Marne	2021	1.099.971.50 €	908.644,94 €	4	6	120
229400288	Conseil départemental du Val-de-Marne	2020	1.090.821.83 €	896.700,48 €	3	7	120
229400288	Conseil départemental du Val-de-Marne	2019	1.079.818.58 €	886.127.85 €	3	7	120
229400288	Conseil départemental du Val-de-Marne	2018	1.134.737,10 €	928.312,61 €	4	6	120

(1) L'expérience des jeunes budgétaires sur les opérateurs de l'État, déjà soumis à une obligation similaire, montre que certains déclarants peuvent avoir moins de 10 salariés. C'est pour cette raison que le tableau inclut une colonne nombre d'hommes et une colonne nombre de femmes.

(2) La durée cumulée en nombre de mois correspond à la somme des durées d'activité des 10 personnes percevant les plus hautes rémunérations. Par exemple si chacun a travaillé l'année entière, la durée cumulée vaudra $10 \times 12 = 120$ mois. Si parmi les 10 personnes une a été rémunérée pour 8,5 mois, la somme vaudra $9 \times 12 + 8,5 = 116,5$. Cette colonne fournira un élément d'explication important aux variations annuelles puisque les rémunérations ne sont pas redressées de la durée de l'activité.